



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal du 2 mars 2005

Décisions

www.wemmel.be
info@wemmel.be

Application de l'article 28 du décret du 28 avril 1993 et du décret du 15 juillet 2002, tenant le règlement de la tutelle sur les communes.

SEANCE PUBLIQUE

1. Regroupement emprunts
Approuvé avec 18 voix pour et 1 abstention
Regroupement des emprunts avec maintien de leurs dates d'échéance
2. Adaptation règlement bib.
Approuvé à l'unanimité
3. Adaptation règlement concours floral
Avec 15 voix contre et 5 voix pour : projet non accepté
4. Compte final travaux de restauration ancien presbytère – phase 1
Approuvé à l'unanimité : compte final – phase 1 – 738.655,16 - incl. TVA
5. Compte final travaux av. des Etangs
Approuvé à l'unanimité
6. Av. Van Gysel – construction bordures – dépenses supplémentaires
Approuvé à l'unanimité
7. Approbation devis particulier ordre architectural pour la construction d'un préau école francophone
Avec 15 voix pour et 5 abstention
Approbation du devis particulier et estimation pour un montant de 50.000 €- incl.tva – procédure de concertation
8. Achat mobilier académie de musique
A l'unanimité
Approbation du devis particulier et estimation pour un montant de 23.746,25 €- procédure de concertation
9. Déclaration de stratégie en se qui concerne le « Bien-être au travail »
Point retiré
10. Approbation devis particulier pour la pose de signalisation routière
A l'unanimité
Approbation du devis particulier et estimation pour un montant de 42.257,97 €- incl. Tva – procédure d'offre générale
11. Approbation devis particulier pour l'achat d'un lave vaisselle pour l'école francophone
Avec 16 voix pour et 4 abstention
Approbation devis particulier et estimation pour un montant de 10.285 €- incl. Tva – Procédure de concertation
12. Suppression alignement provisoire av. Reine Fabiola

Approuvé à l'unanimité

13. Adaptation règlement de roulage

- passage pour vélos : à l'unanimité
- ligne jaune interrompue : à l'unanimité

14. Attribution subside Boreas (Appel permis d'environnement BIAC)

A l'unanimité

Octroi d'une subside de 2.500 €

SEANCE A HUIS CLOS

15. Personnel académie de musique

16. Procédure auprès du juge de paix – non paiement factures – livres non-rendus

Cette liste peut être consultée au secrétariat – av. Dr. H. Follet 28 – 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et ce jusqu'au 31 mars 2005

Wemmel, le 10 mars 2005

Par ordonnance :

Le secrétaire

(g) Mad. J. Luykx

le bourgmestre

(s) M. Van Langenhove